

UNIVERSITÉ DE NANCY

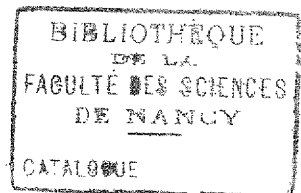
SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

LE 9 NOVEMBRE 1899



UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

51, Rue Saint-Dizier, 51

—
1900

RAPPORT

DE

M. KRANTZ, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1898-1899

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le personnel enseignant de la Faculté des lettres a subi pendant l'année 1898-1899 de nombreuses et importantes modifications.

C'est d'abord M. Étienne, chargé de conférences (deux heures par semaine d'ancien français), qu'une longue et douloureuse affection, heureusement conjurée aujourd'hui, a forcé de prendre un congé dès le mois de novembre. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous adresser à la compétence et au dévouement de M. Harmand, professeur au Lycée, docteur ès-lettres, pour suppléer M. Étienne. Cette suppléance a duré toute l'année, et M. Harmand a pu mener de front sa classe au Lycée et ses conférences à la Faculté en se créant, par son enseignement apprécié et sa collaboration sympathique, des titres solides à notre gratitude et à celle de nos étudiants de grammaire.

C'est aussi pour raison de santé que M. Cousin, maître de conférences de grammaire des langues classiques, a dû prendre un congé d'un an. Il a été suppléé en partie par M. Couve, qui s'est obligeamment chargé de l'une de

ses conférences (une heure par semaine). Nous ne voulons pas penser que c'est ce surcroît de travail qui, joint à une persistance de l'influenza, vient d'obliger M. Couve, à quelques semaines de la rentrée, de demander à son tour un congé d'un an, que les médecins lui prescrivent impérieusement de passer dans le Midi. Cette fois, le service de M. Couve sera fait tout entier, à raison de trois conférences par semaine, par M. Perdrizet, ancien chef de section à l'École normale supérieure, agrégé des lettres et membre de l'École française d'Athènes. Tout en souhaitant que M. Perdrizet, dont le talent nous est garanti de toutes parts, puisse, s'il le désire, s'attacher par un lien durable à notre Faculté, il est bien entendu que nous faisons les vœux les plus sincères pour que M. Cauve vienne, l'an prochain, reprendre parmi nous la place qu'il y occupe depuis plusieurs années avec une autorité croissante, et qu'il désire retrouver autant que nous désirons nous-mêmes la lui garder.

Un autre membre de l'École d'Athènes, M. Gauckler, agrégé d'histoire, a été chargé, par une décision ministérielle du 30 mars, d'un cours d'archéologie, et en même temps mis en congé, avec une mission en Tunisie. Je ne mentionnerais pas cette nomination, qui ne nous dote en réalité que d'un enseignement purement nominatif, si nous ne nous croyions pas autorisés à y voir, de la part de M. le Ministre, un encouragement et une promesse. Ce rattachement, même exclusivement budgétaire, d'un archéologue à notre Faculté, signifie en effet que notre vœu, ancien et annuellement renouvelé, en faveur d'un cours d'archéologie (qui a existé par intermittence jadis à côté de la chaire d'histoire ancienne), est approuvé par l'administration supérieure, et que vraisemblablement dans un avenir prochain elle nous aidera à le réaliser.

M. Pariset, qui a consacré ses vacances à un séjour

à Londres pour ses études personnelles, a été autorisé à y demeurer jusqu'au 1^{er} janvier 1900, avec une mission scientifique pour les mois de novembre et de décembre 1899.

Ses collègues d'histoire et de géographie se sont concertés pour que les étudiants de cette section ne perdent rien à cette absence du professeur d'histoire moderne, qui lui-même s'est offert à leur rendre dès son retour l'équivalent des heures de chômage.

M. Thiaucourt a été promu à la troisième classe, à partir du 1^{er} janvier 1899.

M. Lichtenberger a été nommé professeur titulaire en remplacement de M. Grucker, par décret du 21 février, et M. Pfister nommé assesseur.

Un événement heureux qui nous a apporté beaucoup de joie et de fierté, ça été le succès en Sorbonne de M. Fernand Baldensperger, reçu docteur en juin dernier, avec la mention *très honorable*, après une brillante soutenance. Même si j'en avais l'espace dans ce rapport, je ne tenterais pas, après M. Pfister, de refaire l'analyse de la thèse latine sur le poète national du Danemark, Adam-Gottlieb Ehlenschläger, ni après M. Grucker, celle de la thèse française sur Gottfried Keller, « une des figures les plus curieuses et les plus originales de la littérature contemporaine qui, bien que né dans le canton de Zurich en 1819, appartient néanmoins à l'Allemagne par l'éducation de son esprit et de son talent, et par la valeur littéraire de ses œuvres qui l'ont placé au rang des premiers écrivains allemands ». Je tiens toutefois à ajouter aux éloges de ces critiques, éminemment compétents en cette matière de littérature étrangère, mon témoignage d'ancien maître de français, heureux de goûter ces pages élégantes et fines, que leur nombre considérable et le poids du volume n'empêchent pas de trouver rapides et légères, rassuré qu'on est et charmé aussi par l'aisance gracieuse avec laquelle l'auteur gouverne son érudition,

et par la virtuosité d'un doigté bien français sur ce clavier allemand.

Un événement tout contraire, et qui laisse parmi nous un grand vide et de sincères regrets, c'est le départ de M. Charles Diehl, appelé à la Faculté des lettres de Paris pour y inaugurer un cours complémentaire d'histoire byzantine.

Dans les adieux d'ami, de camarade et de collègue que M. Pfister a adressés à M. Diehl au nom de toute la Faculté (*Annales de l'Est*, octobre 1899), il a raison de dire que, bien que titulaire encore de sa chaire de Nancy, M. Diehl nous est enlevé, en réalité, définitivement. Nous savions bien que cette séparation devait arriver, et qu'il n'était pas dans les intentions ni dans les plans d'avenir de notre collègue de se fixer à Nancy pour toujours. Mais pendant les quatorze années qu'il a passées parmi nous, il s'était fait à Nancy, dans l'Université, dans le monde, dans toutes les associations savantes ou d'enseignement bénévole, une place si large et si brillamment occupée, qu'on se résigne avec peine à accepter qu'il se soit ainsi déraciné.

M. Charles Diehl, enfant de Strasbourg, a fait ses études au Lycée de Nancy et au Collège Sainte-Barbe, d'où il sortit en 1879 pour entrer à l'École normale supérieure. Reçu premier agrégé d'histoire au concours de 1881, il passa successivement deux années (1881-1883) à l'École de Rome, et deux années (1883-1885) à l'École d'Athènes. Après de nombreux et féconds voyages dans l'Italie du Sud et la Sicile, la Grèce centrale et l'Asie-Mineure, M. Diehl, riche d'observations et de découvertes, de connaissances approfondies sur les deux grandes civilisations antiques, fut particulièrement attiré par les monuments de la période byzantine. Il se voua dès lors à la réhabilitation savante et convaincue du Bas-Empire, à l'explication de ses mystères, à la propa-

gation lumineuse de ses doctrines esthétiques, de son sens, de son caractère, de son rôle, mal connus et dédaignés. Toutes les explorations de M. Diehl ont enfanté des articles sans nombre, ou de beaux livres, remplis de descriptions, d'analyses, d'appréciations et, pour ainsi dire, d'illustrations par la plume, qui constituent un monument personnel de goût et de science élevé à l'art byzantin par un voyageur curieux et hardi, qui a vu avec scrupule, noté avec méthode, compris avec originalité et rendu avec une élégante et communicative clarté.

Au mois de novembre 1885, M. Diehl, déjà connu par ses remarquables rapports à l'Institut, est nommé maître de conférences à la Faculté de Nancy. En décembre 1888, il est docteur, et le 30 juin 1891 il devient professeur titulaire dans la chaire laissée vacante par le départ de M. Debidour.

M. Diehl représenta successivement la Faculté au Conseil académique et au Conseil de l'Université. D'autres honneurs lui vinrent du dehors. Lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour son mémoire sur l'Afrique byzantine, il devint, le 24 décembre 1897, *membre correspondant* national. Il reçut du bey de Tunis la croix de commandeur du Nischam et du roi de Grèce l'ordre royal du Sauveur.

Je ne saurais mieux résumer nos regrets de ce départ qu'en m'appropriant les dernières lignes de la belle et copieuse notice de M. Pfister, puisqu'elles n'expriment pas seulement les regrets propres de l'ami, mais qu'aussi bien elles rendent avec une justesse parfaite le sentiment unanime des membres de la Faculté :

« Le départ de M. Diehl laisse un grand vide à Nancy, où jamais l'Alliance française, la Ligue de l'enseignement, la Société de géographie de l'Est n'ont fait en vain appel à son dévouement. Il enlève à la Faculté des lettres l'un de ses membres les plus éminents ; la section d'his-

toire, spécialement, se sent frappée à la tête. Et pourtant nous ne terminons pas par des paroles tristes. Nous félicitons notre collègue de sa nomination à Paris, persuadé que sur une scène plus vaste il trouvera des succès encore plus éclatants. Nous sommes bien sûrs qu'en acceptant le poste proposé, M. Diehl a suivi ses vrais intérêts et que la science y gagnera; et c'est cette conviction intime qui adoucit l'amertume de ses adieux. »

C'est M. Laurent, ancien boursier de la Faculté de Nancy, agrégé d'histoire, membre de l'École d'Athènes, qui a été chargé, par arrêté ministériel, à titre de maître de conférences, de remplacer M. Diehl dans l'enseignement de l'histoire ancienne. Pour exprimer toute l'espérance que nous fondons sur ce jeune maître, je n'ai qu'un mot à dire; il a été notre élève, et c'est M. Diehl et moi qui l'avons désigné au choix de M. le Ministre et demandé avec prédilection.

Voici en peu de temps le second exemple de recrutement de la Faculté par elle-même, et non par une préférence maternelle pour ses propres enfants, qui pourrait être un peu complaisante ou exclusive, mais parce que tout en étant nos élèves, les fils de notre enseignement sont en même temps les meilleurs et les plus dignes parmi les jeunes collaborateurs où nous pouvons choisir.

Enfin, le personnel de la Faculté s'est accru d'une unité, par la création, sur les fonds de l'Université, d'une conférence d'anglais et de littératures modernes comparées et la nomination à ce poste, par M. le Recteur, de M. Huchon, agrégé d'anglais, professeur au Lycée de Cherbourg.

M. Huchon a été présenté en première ligne sur huit concurrents. La Faculté, pour ce choix, s'était munie des renseignements les plus précis sur les candidats venus de tous les points de la France et presque tous inconnus de nous. C'est par des titres très favorables

que M. Huchon l'a emporté sur ses rivaux, et nous ne doutons pas que l'enseignement qu'il inaugure ne soit donné par lui avec une maîtrise qui répondra aux promesses qu'on nous a faites et à la bonne opinion que nous avons prise de lui.

Par arrêté ministériel du 2 janvier, M. Georgel, secrétaire de la Faculté des lettres, a été admis, pour ancienneté d'âge et de service, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Aristide Georgel avait été nommé secrétaire de la Faculté des sciences et des lettres en mars 1880. C'est donc près de vingt années de service dont la Faculté est redevable à ce collaborateur dévoué et sympathique ; et ces services ont été rendus avec un zèle si constant, et ils ont créé entre les membres de la Faculté et leur excellent secrétaire des relations si courtoises et si cordiales, que nous nous sommes séparés de lui comme d'un collègue entouré de gratitude affectueuse et d'unanimes regrets.

Quand M. Georgel commença sa carrière de secrétaire à la Faculté, il venait d'en achever presque complètement une autre de professeur au Lycée ; il fit son entrée dans la seconde avec une telle verveur d'activité qu'on n'aurait jamais pu croire, sans les dates, qu'il était un retraité, — ou presque —, de l'enseignement secondaire.

Il est peu d'universitaires, en effet, qui aient commencé plus tôt à servir dans l'instruction publique et qui la quittent, après cinquante-deux ans, avec autant d'aptitude vaillante à la servir encore, si l'heure officielle de la retraite n'avait irrévocablement sonné.

Né au Tholy (Vosges), le 4 décembre 1828, M. Georgel débuta comme répétiteur au collège de Lunéville, à dix-huit ans, en octobre 1846. De là, il devint successivement maître-répétiteur, chargé de cours, professeur adjoint, professeur titulaire au Lycée de Nancy, d'oc-

tobre 1847 à mars 1880. Licencié de la Faculté de Strasbourg en 1852, il fut reçu agrégé de grammaire en 1864.

Nous sommes plusieurs à l'avoir connu au Lycée, les uns comme collègue, les autres comme maître. Il a laissé à tous les meilleurs souvenirs. Il fut chargé de la seconde division de plusieurs classes consécutives ; on aspirait à être avec lui, à y demeurer ; on intriguait quelquefois pour passer de l'autre division dans la sienne, comme de l'âge de fer dans l'âge d'or. Plusieurs qui étaient élèves de septième, vers 1863, ont eu la chance, très enviée alors, et souvent aidée, de rester ses élèves pendant trois années de suite, et de le garder pour leur joie et leur profit, en sixième et en cinquième.

En cessant d'être professeur, M. Georgel a transporté, avec une heureuse facilité, ses qualités d'esprit et de caractère dans ses fonctions de secrétaire, qui sont très délicates et, à certaines dates, très laborieuses. Aux époques d'inscriptions et de baccalauréat, le travail accumulé d'un secrétaire de Faculté lui impose un surmenage dont le public ne se fait pas l'idée, à le trouver à son bureau complaisant et souriant ; *Ludentis speciem dabit et torquebitur*. M. Georgel traversait ces crises périodiques avec une bonne grâce robuste et une impeccable ponctualité. Sa belle santé, sa bonne humeur, le goût des œuvres classiques et notamment l'amour de Virgile, le doux poète des champs, ont survécu à toute cette besogne, aujourd'hui finie. Nous souhaitons à notre cher et regretté secrétaire de longs et agréables loisirs où nous le prions d'emporter l'hommage de notre respectueuse affection.

M. Georgel a été remplacé par M. Valegeas, déjà secrétaire de la Faculté de droit, à qui on a adjoint un commis, M. Thouvenel, instituteur suppléant départemental.

ENSEIGNEMENT.

Les conférences fermées ont été les mêmes et en même nombre que l'année précédente, sauf pour la *grammaire des langues classiques*, qui n'a eu qu'une heure au lieu de trois, en raison du congé de M. Cousin, suppléé pour une heure seulement par M. Couve. Mais pour remédier à cette diminution, MM. Martin, Thiaucourt et Harmand ont fait, dans leurs leçons réglementaires, une place nouvelle et suffisante à la grammaire grecque, à la latine et à la française.

Les cours publics ont été donnés au nombre de cinq, devant un auditoire assidu et fidèle qui s'est élevé parfois à 350 personnes. En voici les sujets :

M. Albert MARTIN : *Histoire de la littérature grecque* ;

M. Albert COLLIGNON : *Les romanciers latins* ;

M. Émile Krantz : *Les problèmes de la vie et de l'éducation dans le théâtre de Molière* ;

M. Henri LICHTENBERGER : *Henrick Ibsen*.

M. Georges PARISSET : *Développement économique de la Grande-Bretagne dans les temps modernes*.

Ces cours ont été semestriels de décembre à avril.

Réponse à l'enquête sur la réforme de l'enseignement secondaire.

La consultation de la Faculté s'est faite par deux catégories de réponses.

Chaque membre de la Faculté a d'abord été invité par le doyen à rédiger en une note individuelle ses vues particulières. Les notes recueillies ont été adressées directement à M. le Recteur pour être transmises à la commission d'enquête.

D'autre part, la Faculté, en assemblée, a ouvert une discussion générale sur les points essentiels du ques-

tionnaire et a adopté, à l'unanimité ou à la majorité, un certain nombre de motions qu'un rapporteur, M. Paul Souriau, a été chargé de rédiger.

L'entente s'est faite à peu près unanime sur les points suivants :

1° Fusion de l'agrégation des lettres avec l'agrégation de grammaire.

2° Un stage d'enseignement réel devra être exigé des candidats aux agrégations. L'appréciation de leur valeur pédagogique, manifestée pendant cet essai pratique dans un lycée ou collège, figurera et comptera dans leurs notes du concours.

3° Des allègements sont désirables dans les programmes de l'enseignement classique ; ils devront être cherchés surtout du côté de la *grammaire* et des *sciences*, de façon à ce que l'étude du latin soit commencée plus tôt.

4° L'enseignement moderne est à conserver, à perfectionner et à fortifier.

5° Le baccalauréat, si défectueux qu'on l'accuse d'être, demeure encore préférable tel qu'il est, amendé par le livret scolaire, aux diverses combinaisons imaginées pour le remplacer.

6° Le baccalauréat moderne devra, au même titre que le classique, ouvrir l'accès de la Faculté de droit et de la Faculté de médecine.

Création d'un doctorat d'Université

La Faculté a élaboré un programme et déterminé les conditions d'un doctorat d'Université, dont le projet préparé par une commission a été discuté et voté en assemblée et approuvé par le conseil de l'Université. En voici les dispositions :

Article premier. — Conformément à l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 (portant règlement pour les conseils de l'Université), il est institué à la Faculté des

lettres de l'Université de Nancy un doctorat qui sera intitulé : *Doctorat de l'Université de Nancy, ordre des lettres.*

Art. 2. — L'examen pour l'obtention de ce doctorat comporte : 1° une thèse française imprimée, dont le sujet aura été agréé par la Faculté. Celle-ci pourra autoriser la présentation de thèses écrites en une autre langue que le français ; 2° des *propositions* données par la Faculté, dans l'ordre des études spéciales du candidat, au moins trois mois à l'avance. Le titre de ces propositions sera imprimé à la suite de la thèse.

Ces deux épreuves donneront lieu à une soutenance publique devant un jury composé de trois professeurs au moins.

Art. 3. — Tout aspirant au dit doctorat devra produire un *curriculum vitae* et un certificat d'études dont la Faculté se réserve d'apprécier la valeur.

Art. 4. — Le candidat devra être immatriculé à la Faculté et y avoir passé au moins deux semestres, dont un d'hiver.

Art. 5. — La thèse portera le visa du doyen.

Art. 6. — Le diplôme de doctorat, délivré par le président du Conseil de l'Université (art. 15 du décret précité, § 4) sera revêtu de la signature du doyen et de celle des professeurs membres du jury.

Art. 7. — Les droits d'examen sont fixés à 100 francs.

ETUDIANTS

Le nombre des étudiants inscrits à la Faculté des lettres a été en 1898-99 de 110 qui se répartissent ainsi :

Agrégation des Lettres.....	1
— de Grammaire.....	17
— d'Histoire.....	14
— d'Allemand.....	21
<i>A reporter</i>	<u>50</u>

	<i>Report</i>	50
Licence de Philosophie.....		7
— de Lettres.....		17
— d'Histoire.....		7
— d'Allemand.....		21
	TOTAL.....	402
Etudiants suivant certains cours sans aspirer à aucun grade		8
	TOTAL GÉNÉRAL.....	110
Étudiants avec immatriculation ou inscriptions.....		67
Assistants ou correspondants non immatriculés.....		39
	Étrangers immatriculés :	
	Allemands....	4
	Anglais.....	1

COLLATION DES GRADES

DOCTORAT.

Le vendredi 23 décembre, M. Lucien PINVERT, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, a soutenu devant la Faculté des lettres ses thèses pour le doctorat, sur les sujets suivants :

Thèse latine : *De Lazari Bayfi (1494-1550?) vita ac latinis operibus et de ejus amicis*. Lutetiae Parisiorum, apud A. Fontemoing. 1 vol in-8° de 93 pages.

Thèse française : *Jacques Grévin (1538-1570). Sa vie. — Ses écrits. — Ses amis. — Etude biographique et littéraire*. Paris, Albert Fontemoing. 1 vol. in-8° de 396 pages.

M. Pinvert, licencié de la Faculté en 1881, a tenu à venir de Paris, où il aurait pu s'adresser à la Sorbonne, demander à notre Université lorraine le grade suprême et lui dédier ses travaux. C'est un exemple heureux d'excellente décentralisation qui nous a d'autant plus touchés et réjouis que si la thèse latine n'est qu'une dissertation développée plutôt qu'une œuvre véritable, la

thèse française est digne de prendre place parmi les bons livres de critique soignée, sérieuse et utile.

Ayant choisi d'étudier un homme de lettres, il est vrai, mais aussi et surtout un diplomate dans la personne de Lazarre de Baïf, M. Pinvert n'était pas assez préparé à cette étude si délicate et si complexe par la connaissance qu'il aurait dû avoir de la diplomatie européenne au xvi^e siècle. Il voit les choses trop simplement ; les explications lui viennent trop vite, trop faciles ; les dessous lui échappent et beaucoup de documents qui les auraient éclairés lui ont échappé aussi. Les questions générales d'histoire politique, à approfondir à l'occasion de son sujet, comme aussi la question d'Humanisme, si importante à la Renaissance, n'ont pas attiré comme elles l'auraient dû, la curiosité et l'esprit critique de M. Pinvert. Cette thèse latine n'est en somme qu'une esquisse rapide, insuffisamment poussée et encadrée, et qui laisse le sujet ouvert.

Tout au contraire la thèse française est vraiment une œuvre, et une œuvre de valeur. Elle représente certainement ce qu'on a écrit jusqu'ici de plus complet, de plus net, de mieux documenté et de plus méthodiquement arrangé sur Jacques Grévin, M. Pinvert n'a rien négligé pour tâcher de savoir tout ce qui était à savoir et à découvrir sur son sujet. Il a fouillé scrupuleusement les bibliothèques du Beauvaisis et la Nationale ; il est allé en Belgique et s'est arrêté studieusement à Anvers, où toutes les richesses de la fameuse imprimerie Plantin lui ont été accessibles et familières. De cette préparation consciencieuse, intelligemment conduite et soignée, est sorti un volume intéressant et solide, qui est le premier monument considérable élevé par la critique française à l'honneur et à la mémoire de Grévin.

La qualité dominante du procédé critique de l'auteur, c'est d'aimer son héros ; et peut-être que son défaut est

de l'aimer trop. Il le considère successivement comme médecin, humaniste, poète, dramaturge ; et sous chacun de ces aspects Grévin lui apparaît invariablement et également comme un maître original plutôt que comme un jeune homme très précoce et très intelligent, — tel qu'il y en avait beaucoup alors — emporté avec les contemporains et les camarades par le goût du jour, par la mode littéraire qu'ils n'avaient même pas faite eux-mêmes ; exalté par un enthousiasme de nouveauté un peu enfantin et très ambitieux qui prenait volontiers des vieilleries repeintes pour des trouvailles, et des imitations écolières pour la littérature révolutionnaire de l'avenir. C'est la principale objection à faire à la thèse. Grévin y est trop avantagé par son défenseur panégyriste, qui lui consacre un vrai plaidoyer de réhabilitation sans réserve, où l'on sent parfois les moyens de l'avocat et les procédés de l'éloquence judiciaire plus que les analyses nuancées d'un critique de profession. Grévin qui est en somme un personnage assez mince, de second plan et de second ordre, est mis en lumière et en valeur avec une indulgente effusion de confiance dans sa priorité et sa supériorité en tout. Mais, cette réserve faite, le livre a mérité tous nos éloges pour sa substance, son ordonnance et son style.

La soutenance a été franchement et continûment brillante ; M. Pinvert a conquis ses juges par son aisance distinguée, sa présence d'esprit et sa verve oratoire.

N'eut été l'insuffisance de la thèse latine dont le jury fut forcé de tenir compte, M. Pinvert aurait certainement obtenu la mention *très honorable*.

Il a été reçu docteur avec la *mention honorable* et les félicitations du président.

LICENCE.

Session de novembre 1898.

Candidats inscrits, 11 (dont 2 admissibles) :

Lettres.....	3
Philosophie.....	4
Histoire.....	2
Allemand	2

Éliminés après les épreuves écrites... 2

Ajournés après les épreuves orales... 2

Admis au grade..... 7

MM. l'abbé Baudin (mention *assez bien*), déjà licencié de philosophie. Avec *passable* : MM. l'abbé Ditte (*lettres*) ; Jamain (*lettres*) ; Bernheim (*philosophie*) ; Beck (*allemand*) ; Levallois (*histoire*) ; l'abbé Urmès (*histoire*).

Session de juillet 1899.

Candidats inscrits, 27 (dont 2 admissibles).

Défaillant, 1.

Lettres.....	7
Philosophie.....	7
Histoire.....	5
Allemand.....	7

Éliminés après les épreuves écrites... 6

Ajourné après les épreuves orales.... 1

Admis au grade..... 19

Avec la mention *bien*, M. Grenier (*lettres*), boursier de la Faculté ; avec la mention *assez bien*, MM. Sée (*lettres*), étudiant libre ; Roussel (*lettres*), étudiant libre ; Griffon (*allemand*), boursier de la Faculté ; Milleville (*allemand*) ; Pirro, étudiant libre (*philosophie*) ; avec la note *passable*, MM. Dubart, Boulanger, Ditte, étudiants libres (*philosophie*) ; Géant, boursier de la Faculté (*histoire*) ; Boelen (*philosophie*) ; Delor, boursier de la Faculté (*lettres*) ; Visiser, boursier de la Faculté (*allemand*) ;

Braun, étudiant libre (*lettres*); Vallée (*allemand*); Dantzer (Émile), boursier de la Faculté (*histoire*); Fraye, Pastor, boursiers de la Faculté (*allemand*); Evrard, étudiant libre (*lettres*).

BACCALAURÉAT.

Session de novembre 1898.

1^{re} partie classique, inscrits, 131; éliminés, 19; ajournés, 34; reçus, 78.

2^e partie classique, inscrits, 45; éliminés, 2; ajournés, 8; reçus, 35.

1^{re} partie moderne, inscrits, 73; éliminés, 17; ajournés, 9; reçus, 47.

2^e partie moderne, inscrits, 5; éliminé, 1; ajourné, 1; reçus, 3.

Proportions pour cent :

Classique (1^{re} partie), 59 0/0 ;

— (2^e partie), 77 0/0 ;

Moderne (1^{re} partie), 64 0/0 ;

— (2^e partie), 60 0/0.

2^e partie classique, inscrits, 10; 7 anciens admissibles, 3 nouveaux admissibles; admis au grade, 6.

2^e partie moderne, inscrit, 1; admissible, 1; ajourné, 1; reçu, 0.

Session de juillet 1899.

2^e partie classique, lettres-philosophie, inscrits, 173; éliminés, 63; ajournés, 19; admis au grade, 90.

Proportion 52 0/0.

2^e partie moderne, lettres-philosophie, inscrits, 33; éliminés, 9; ajournés, 6; admis, 18.

Proportion 54 0/0.

1^{re} partie classique, inscrits, 290 ; éliminés, 107 ; ajournés, 45 ; admis, 138.

Proportion 47 0/0.

1^{re} partie moderne, inscrits, 161 ; défaillant, 1 ; éliminés, 60 ; ajournés, 22 ; reçus, 78.

Proportion 48 0/0.

Total des examinés, 957 ; total des reçus, 484.

Proportion sur l'ensemble 50 0/0.

Le total des examinés pour les baccalauréats est de 1,222.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE.

Les épreuves pour l'obtention de ce diplôme ont eu lieu les mardi 22 et jeudi 23 novembre.

Quatre candidats devaient, en principe, les subir ; mais, au dernier moment, deux d'entre eux n'avaient pas terminé leur mémoire. Les deux autres seulement se sont présentés et la Faculté n'a pu décerner le diplôme qu'à l'un d'entre eux, M. Jardin.

M. Jardin a présenté pour mémoire un travail consciencieux et intéressant sur un sujet d'histoire locale : *Pierre-Auguste Mauger*, commissaire du Conseil exécutif provisoire dans le département de la Meurthe (9 août 1793 — 29 brumaire, an II).

La soutenance et les autres épreuves orales ont été supérieures au travail écrit et ont témoigné de la part du candidat de l'aisance, de l'intelligence, la connaissance et l'usage heureux des bonnes méthodes.

Une session extraordinaire pour la collation du même diplôme a été tenue le 20 mars. Un seul candidat s'y est présenté, M. Mansuy, boursier d'agrégation d'histoire. Le principal travail très volumineux (près de 300 pages) a pour sujet : « La société populaire à Nancy sous la

Révolution ». La combinaison de la thèse avec les différentes épreuves orales a mérité à M. Mansuy le diplôme avec la mention assez bien.

AGRÉGATIONS.

Ont été reçus agrégés de l'enseignement secondaire les élèves ou anciens élèves de la Faculté dont les noms suivent :

Dans l'ordre de l'histoire : M. Perron (n° 9), ancien boursier, chargé de cours au lycée de Lons-le-Saulnier. Un autre étudiant de la Faculté, M. Faubert, professeur au collège de Toul, a été déclaré admissible ; mais son état de santé ne lui a pas permis de se présenter à la seconde épreuve orale.

Dans l'ordre de la grammaire : M. Joriot (n° 5), professeur au collège de Lunéville ; M. Dodancourt (n° 9), ancien boursier ; M. Guibaud (n° 15), professeur au collège de Mirecourt.

Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande. — A été reçu : M. Dapp (n° 6), ancien boursier, professeur à La Haye. Ont été admissibles : Mlle Crépin ; MM. Breistroffer, répétiteur au lycée de Nancy ; Buriot, boursier ; Michel.

PRIX DE LA FACULTÉ.

La Faculté a partagé la somme de 325 francs, sous forme de prix de licence, entre les quatre premiers candidats reçus à la session de juillet. Ce sont : MM. Grenier, boursier, (100 francs) ; Roussel, étudiant libre ; Sée, étudiant libre ; Griffon, boursier (chacun 75 francs).

PRIX DE L'INSTITUT.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le grand prix Gobert (10,000 francs) à M. Robert Pari-

sot, ancien étudiant de la Faculté, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Bar-le-Duc, pour sa thèse française de doctorat, qui lui avait valu le grade de docteur en Sorbonne avec la mention « très honorable : « Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens ».

L'Académie française a accordé deux prix de 500 francs sur la fondation Théroouanne, l'un à M. Pierre Boyé, ancien étudiant de la Faculté pour sa thèse de doctorat : « Stanislas Lesczinski et le troisième traité de Vienne » ; l'autre à M. l'abbé Marin, également licencié et docteur de la Faculté de Nancy, pour son ouvrage sur « les Moines de Constantinople ».

Un autre ancien étudiant, M. Louis Davillé, a obtenu de l'Académie des Inscriptions, sur la fondation Prost, une récompense de 200 francs pour un travail manuscrit sur le « Pagus Scarponensis ».

VŒUX.

Le vœu plus ancien et qui répondait au besoin le plus urgent a reçu satisfaction par la création d'une conférence d'anglais. Nous reportons donc notre intérêt, nos sollicitations pressantes et nos espérances sur la création d'une conférence de *littérature française*, qui manque à côté de la chaire magistrale ; d'un cours d'*archéologie*, qui a existé par intermittence, qui existe sur le papier et en expectative par la nomination toute platonique de M. Gaukler ; nous en souhaitons vivement et en attendons la réalisation, soit de la bienveillance de l'Etat, soit de celle de l'Université.
